

SERVICES TECHNIQUES
Arrêté 2026-249/EB/AA/FP/KT

OBJET : ARRETE INTERDISANT L'ACCES A LA SALLE POLYVALENTE DU LUNDI 22 JUIN 2026 AU VENDREDI 26 JUIN 2026 INCLUS.

Le Maire de la Commune de PIERRELAYE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs classées en alerte rouge du plan canicule et ce sur toute l'Île de France,

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire l'accès à la salle Polyvalente du lundi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus, compte tenu des fortes chaleurs.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'accès à la Salle Polyvalente est interdit du lundi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché à l'entrée de la Salle Polyvalente.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Les associations de la ville de Pierrelaye
Monsieur le Gardien de la salle Polyvalente
Le service de Police municipale,
qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.



Fait à Pierrelaye le, 24 juin 2026

Le Maire,

Eric BOSCO